

EXEMPLE DE CALCULS POUR FIN DE TRANSFERT D'UN FRV À UN FERR

Solde du compte le 1^{er} janvier*	100 000,00
Maximum pour le FRV du NB, Année 2022 (Age 50)**	X 6,23197%
Revenu maximal payable provenant du FRV	6 231,97
	<u>X3</u>
Montant maximal qui n'est pas immobilisé	18 695,91

Solde du compte le 1 ^{er} janvier	100 000,00
- Revenu maximal payable provenant du FRV	6 231,97
- Montant maximal qui n'est pas immobilisé	<u>18 695,91</u>
= Solde net	75 072,12
Taux d'intérêt	<u>X 1,06</u>
Solde prévu en 2023	79 576,45
Maximum pour le FRV du NB, Année 2023 (Age 51)	<u>X 6,26996%</u>
Montant maximal de revenue payable prévu dans l'année suivante.....	4 989,41

Montant pour lequel un transfert dans un FERR a été demandé	18 695,91
(Le moindre de trois fois le revenu Maximal payable provenant d'un FRV et 25% du solde dans le FRV)	

** Le taux utilisé pour fin de calcul est basé sur l'âge du propriétaire au 31 décembre de l'année dont le transfert est complété. (Exemple : la date de naissance du client est le 15 novembre 1972 et le transfert est effectué en mars 2022. Donc le taux de l'âge de 50 ans doit être utilisé).